



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	49	0	0

**OBJET : 00-34 - RENOUELEMENT
DU CONSEIL MUNICIPAL - SANTE -
ASSOCIATION POUR LA PREVENTION
DES MALADIES CANCEREUSES
(APREMAS) - REPRESENTANT DE LA
COMMUNE - DESIGNATION**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

208444

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 19 4 AVR 2014

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 19 4 AVR 2014

Pour le Maire,
L'Attaché Territorial,



A. CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du lundi 7 avril 2014

Le lundi 7 avril 2014 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 01/04/14, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Monique CANOVA, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Annie CLECH, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, M. Gérard PIEL.

Procurations

Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) :

Par délibération en date du 27 juin 2008, le Conseil municipal a approuvé le principe d'un partenariat avec l'Association "APREMAS".

Pour rappel, cette association a pour vocation de mettre en œuvre des actions de dépistage des cancers sur le territoire du Département des Alpes-Maritimes et d'établir une coordination entre l'ensemble des partenaires concernés (Etat, Département, Région, Assurance Maladie, autres collectivités territoriales) afin de réunir les conditions matérielles, financières et humaines indispensables à la réalisation du dépistage des cancers dans le respect de la déontologie et de la qualité.

Elle a également pour objet d'évaluer les actions de dépistage par le recueil de toutes les informations nécessaires auprès des personnes, de mesurer les conséquences en termes de médico-économiques d'un dépistage organisé des cancers et de favoriser toute recherche et action tendant à accroître l'efficacité du dépistage des cancers.

Les ressources de l'association se composent des subventions ou financements spécifiques accordés par l'Etat, les collectivités territoriales, les organismes d'Assurance Maladie et de tous autres dons ou subventions autorisés par la législation en vigueur.

Le Conseil d'Administration de l'association est composé de personnes morales listées à l'article 6.1 des statuts ci-joints, dont la Commune d'Antibes, membre de droit du fait du versement de la subvention de fonctionnement annuelle.

En effet, la Commune d'Antibes, depuis de nombreuses années, participe à la politique de prévention des maladies cancéreuses, grâce au soutien des actions menées par l'association "APREMAS".

Enfin, suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner, au scrutin public à mains levées, le représentant de la Commune qui siègera au Conseil d'Administration de cette association.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par 41 voix POUR sur 49 (7 abstentions : Mme CLECH, M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, Mme MURATORE, M. AUBRY – 1 contre : M. PIEL),

- **PROCEDE** au scrutin public à mains levées à la majorité absolue, à la désignation du représentant de la Commune au sein du Conseil d'Administration de l'Association "APREMAS" ;

Se porte candidat :

Eric DUPLAY

00-34 - RENOUVELLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL - SANTE - ASSOCIATION POUR LA PREVENTION DES MALADIES CANCEREUSES (APREMAS) - REPRESENTANT DE LA COMMUNE - DESIGNATION

Commission(s) :

Monsieur Eric DUPLAY, Adjoint au Maire, ayant obtenu la majorité absolue des voix est désigné pour représenter la Commune au sein du Conseil d'Administration de l'Association "APREMAS".

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.00-34 - RENOUELEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL - SANTE - ASSOCIATION POUR LA PREVENTION DES MALADIES CANCEREUSES (APREMAS) - REPRESENTANT DE LA COMMUNE - DESIGNATION -

Date de transmission de l'acte : 14/04/2014

Date de réception de l'accusé de réception : 14/04/2014

Numéro de l'acte : DCM1084-14 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20140407-DCM1084-14-DE

Date de décision : 07/04/2014

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assembles